

## **GESTION DU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**

Procédure # 40-02 - Annexe 7 (mise à jour le 9 décembre 2022)

CONTENU DU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE	PASSE- Partout	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE	CONSERVATION	
01. Tous les bulletins du secondaire (le plus complet de chaque année)				√1	Conserver jusqu'à 75 ans d'âge de l'élève.	
02. Les résultats de cours d'été et de stage - élève du secondaire				✓		
03. Documents relatifs au changement de nom ou de code permanent				✓		
04. Avis de départ en cours d'année scolaire - élève du secondaire				✓		
05. Jugement concernant la déchéance parentale	✓	✓	✓	✓		
06. Scolarisation à domicile <sup>2</sup> - jusqu'en 2017-2018			✓	✓		
07. Tous les bulletins du primaire (le plus complet de chaque année ou cycle) - élève du primaire			✓	✓		
08. Bulletin du préscolaire, s'il y a lieu		✓	✓	✓		
09. Demande d'admission et d'inscription (début de la fréquentation)	✓	✓	✓	✓		
10. Bulletins émis par d'autres centres de services scolaires ou écoles privées		✓	✓	✓	The same of the sa	
11. Jugement concernant la garde, le droit de visite, entente, etc.		✓	✓	✓	Conserver tant que l'élève fréquente le Centre de services scolaire et détruire 3 ans après le départ.	
12. Certificat de naissance (grand format) ou copie authentifiée	✓	✓	✓	✓		
13. Cours à domicile			✓	✓		
14. Documents de dérogation autorisée, s'il y a lieu		✓	✓	✓		
15. Documents relatifs aux mesures d'accueil et de francisation		✓	✓	✓		
16. Admissibilité à l'enseignement en anglais	✓	✓	✓	✓		
17. Avis de départ en cours d'année scolaire – élève du primaire			✓	✓		
18. Entente extraterritoriale EHDAA			✓	✓		
19. Attestation de fréquentation au 30 septembre (individuelle ou de groupe)	✓	✓	✓	✓	Conserver 3 ans (sans compter l'année scolaire de création)	
20. Fiche d'inscription annuelle	✓	✓	✓	✓		
21. Autorisation de l'autorité parentale pour le transfert des données sur l'élève	✓	✓	✓	✓		
22. Choix de cours et documents connexes (fiches de changement de choix de cours)			✓	✓		
23. Demande de révision de notes			✓	✓		
23. Fiche-santé	✓	✓	✓	✓		
24. Formulaire pour le choix de l'école et formulaire de transfert administratif (s'il y a lieu)		✓	✓	✓		
25. Horaire de l'élève au 30 septembre et les modifications				✓		
26. Documents et rapports relatifs au contrôle des absences	✓	✓	✓	✓		
27. Copies d'examen, travaux et portfolio de l'élève			✓	✓	Conserver 1 an (sans compter l'année	
28. Premières communications			✓	✓	scolaire de création)	

## ÉLAGAGE – QUI FAIT QUOI

N.B. Lors d'un passage d'un élève à une autre école du CSSDGS, l'école qui transmet le dossier scolaire de l'élève doit enlever et déchiqueter les documents 19 à 28, ci-dessus, qui ont plus de trois ans. Dans le cas d'un élève qui a quitté le CSSDGS, trois ans après le départ, l'école transfère, s'il y a lieu, le dossier scolaire aux archives du CSSDGS (Service du secrétariat général et des communications), après avoir élagué les dossiers scolaires selon le tableau ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Transmettre aux archives les bulletins produits en 2012-2013 et les années antérieures, s'il y a lieu. Pour les années subséquentes, le bulletin le plus complet a été versé directement de GPI aux archives.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conserver l'avis annuel ou la demande des parents, la réponse de l'établissement du CSSDGS ou les ententes entre les parties ainsi que les résultats aux épreuves synthèses. Le CSSDGS conserve jusqu'à 75 ans d'âge de l'élève les résultats aux épreuves synthèses de la dernière année au primaire ainsi que pour chacune des années du secondaire.



## GESTION DU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

Procédure # 40-02 - Annexe 7 (mise à jour le 9 décembre 2022)

CONTENU DU DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE (incluant les documents énumérés au verso)	FORMATION PROFESSIONNELLE	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	CONSERVATION	
01. Attestation de formation professionnelle	✓			
02. Attestation de spécialisation professionnelle	✓		33	
03. Attestation de stage ou de capacité	✓	✓	Conserver jusqu'à 75 ans d'âge de l'élève.	
04. Attestation de formation en insertion socioprofessionnelle		✓		
05. Derniers résultats obtenus dans chaque matière et non transmis au MEQ	✓	✓		
06. Fiche d'admission ou d'inscription, la plus complète	✓	✓		
07. Résultats aux tests d'acquis extrascolaires (TDG, TENS, etc.)		✓		
08. Documents d'identité (acte de naissance, preuve de résidence ou autres)	✓	✓		
09. Profil de formation	✓	✓	Conserver tant que l'élève fréquente le Centre de	
10. Reconnaissance des acquis de formation	✓	✓	services scolaire et détruire  3 ans après le départ.	
11. Relevé de notes ou pièces justificatives aux fins d'admission ou de statut de formation	✓	✓		
12. Examens en formation professionnelle	✓			
13. Preuve de fréquentation scolaire	✓	✓	Conserver 3 ans (sans compter l'année scolaire de création)	
14. Horaire de l'élève	✓	✓		
15. Registre d'assiduité (registre de présences ou d'absences)	✓	✓		
16. Test de classement et d'équivalences	✓	✓		
17. Examens en formation générale des adultes		<b>√</b>	Conserver 1 an (sans compter l'année scolaire de création)	

	scolaire de création)		
CONTENU DU DOSSIER D'AIDE PARTICULIÈRE	CONSERVATION		
01. Copie du plan d'intervention			
02. Chronologie des interventions ou feuilles de route sur le cheminement de l'élève			
03. Commentaires et lettres acheminés aux parents			
04. Demande de soutien à l'intégration			
05. Fiche de suivi			
06. Formulaire d'autorisation des parents			
07. Observations, avis, conclusions d'évaluation, rapport des services de courte durée (répit-transit) et les recommandations déposées par le personnel profession	onnel		
08. Copie du bilan synthèse pour l'identification et le classement	Conserver dans une chemise		
09. Rapport d'étude de cas	bleue tant que l'élève fréquente le Centre de		
10. Rapport d'observation	services scolaire et détruire 3 ans après le		
11. Rapport du personnel responsable de la rééducation, de la réadaptation ou de la récupération	départ.		
12. Rapport sur le comportement de l'élève à l'école			
13. Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (fréquentation scolaire – LIP art. 14)			
14. Fiche individuelle de validation du MÉES des effectifs handicapés et copie du rapport sur les limitations en contexte scolaire			

## **CONTENU DU DOSSIER PROFESSIONNEL CONSERVATION**

Tous les renseignements personnels et professionnels jugés nécessaires par les professionnels et intervenants (psychologie, psychoéducation, orthopédagogie, orthophonie, audiologie, orientation, etc.)



Détruire 5 ans après la dernière intervention SAUF pour les dossiers en psychologie, en psychoéducation et en orthophonie, voir le secteur de la gestion documentaire à ce sujet.

Dernière révision : 2022-12-09